

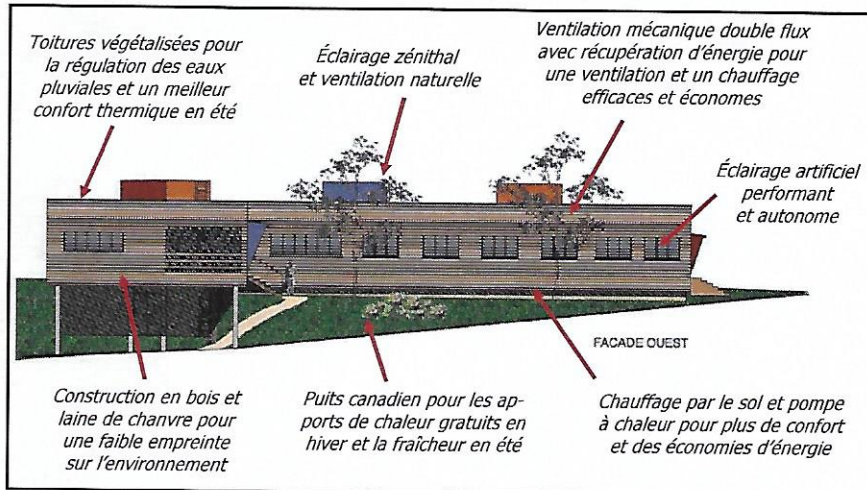
BUREAUX BOIS HQE® POUR L'HOTEL DU DEPARTEMENT DU GERS A AUCH

Guide de bonnes pratiques environnementales

Le secteur du bâtiment représente actuellement près de 20 % des émissions de carbone de la France. Pendant de nombreuses années les bâtiments ont été construits sans prendre en compte l'impact sur l'environnement.

Pour permettre aux générations futures de vivre dans de bonnes conditions, un changement de mentalité s'impose, c'est pourquoi la France s'est fixée l'objectif de diminuer d'un facteur 4 ses émissions de CO2 d'ici à 2050.

Les nouveaux bureaux pour le Conseil Général du Gers ont été conçus selon une démarche de Haute Qualité Environnementale pour réduire l'impact sur l'environnement. L'accent a été mis sur les économies d'énergie et l'utilisation de matériaux écologiques. La construction du bâtiment s'est faite dans le cadre d'un chantier à faibles nuisances (tri sélectif des déchets, limitation des nuisances et des pollutions).



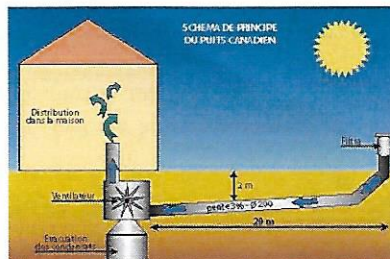
Toutes ces mesures ont permis de réaliser un bâtiment économe en énergie et soucieux de l'environnement. Les études en conception prévoient une consommation d'énergie 4 fois moindre par rapport à un bâtiment classique tout en étant aussi confortable, grâce à une architecture bioclimatique et à de nombreux systèmes techniques performants.

Cependant, le comportement des occupants a une influence importante sur le confort et les consommations du bâtiment. Ce guide vous permettra de connaître les gestes à effectuer pour profiter au maximum des performances du bâtiment.

Une gestion technique centralisée (GTC) permet de piloter le bâtiment et de recueillir des données sur les consommations des différents systèmes et les conditions climatiques afin de pouvoir corriger des éventuelles dérives par rapport aux simulations : insuffisance de chauffage, consommations d'éclairage trop élevées... Ainsi, n'hésitez pas à contacter la DPESJL pour faire part de vos remarques.

LES SYSTEMES

- Renouvellement d'air automatique et contrôlé dans toutes les pièces.
- L'air entrant est préchauffé en hiver et rafraîchi en été sans consommation d'énergie par le puits canadien.

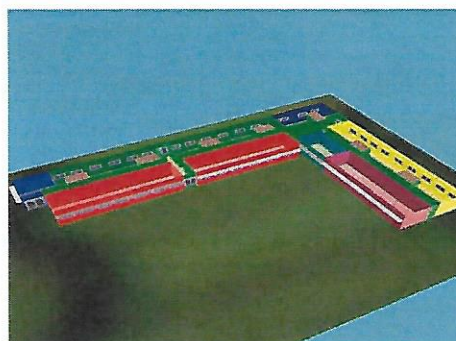


LES ACTIONS

- D'une manière générale, ne pas ouvrir les fenêtres, surtout en hiver et en été.
- A l'intersaison, si la température extérieure est comprise entre 20 et 25°C, les fenêtres peuvent être ouvertes.

LES SYSTEMES

- Chauffage par le sol, pour gagner de la place et augmenter le confort.
- Régulation automatique de la température.
- Chauffage alimenté par une pompe à chaleur à haut rendement.
- Les positions des vitrages ont été étudiées pour que le bâtiment profite d'apports gratuits importants par l'intermédiaire du rayonnement solaire.



LES ACTIONS

- En hiver, ouvrir au maximum les stores pendant la journée pour laisser le soleil entrer et profiter de ses apports de chaleur et de lumière gratuits.
- Fermer les stores le soir pour limiter les déperditions thermiques par les vitrages pendant la nuit.
- Adapter ses vêtements à la saison.
- Contacter le service de la maintenance des bâtiments si la température des locaux est trop élevée ou trop faible.

LES SYSTEMES

- Toiture terrasse végétalisée et protections solaires optimisées pour limiter les apports solaires.
- Rafraîchissement passif de l'air neuf grâce au puits canadien (l'air passe dans un conduit souterrain à 15°C)
- Ventilation naturelle dans les couloirs pour rafraîchir le bâtiment la nuit.



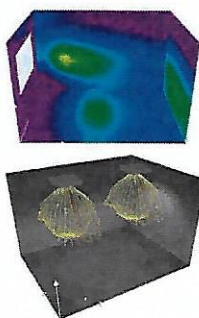
LES ACTIONS

- En été, incliner les stores de façon à ce que la lumière entre dans la pièce, mais pas les rayons directs du soleil, qui réchaufferont la pièce.
- Ouvrir les portes des bureaux le soir pour que la ventilation naturelle nocturne puisse rafraîchir l'ensemble des locaux.
- Ne jamais ouvrir les fenêtres l'été car le système de rafraîchissement permet de maintenir une température confortable dans le bâtiment mais pas de le refroidir. S'il fait chaud, le fait d'ouvrir les fenêtres ne pourra qu'empirer la situation car les calories entrantes seront difficiles à évacuer.
- Adapter sa tenue à la saison.



LES SYSTEMES

- Sheds et grandes fenêtres pour assurer un bon éclairage naturel du couloir et des bureaux.
- Gestion autonome de l'éclairage dans les bureaux pour fournir un éclairage artificiel adapté aux besoins : les luminaires s'allument s'ils détectent une présence et si l'éclairage naturel est insuffisant. Leur intensité varie en fonction de la luminosité de la pièce pour garantir un bon niveau de confort tout en économisant de l'énergie.



LES ACTIONS

- La gestion de l'éclairage des bureaux est entièrement automatique.
- L'interrupteur sert à neutraliser le système d'éclairage (dans le cas d'une projection, par exemple).
- Incliner les stores de façon à obtenir toujours un apport maximal de lumière naturelle tout en évitant de laisser entrer les rayons directs l'été. L'éclairage artificiel s'adapte en fonction de l'éclairage naturel, donc plus le niveau de lumière naturelle sera important dans la pièce, plus la consommation d'éclairage sera réduite.
- Penser à éteindre les interrupteurs dans les couloirs, parties communes et sanitaires en sortant ou lorsque l'éclairage naturel est suffisant.

Climatisation passive

Eclairage

LE TRI ET LE RECYCLAGE DANS LA CAFETERIA

Dans la poubelle de tri :

- Bouteilles en plastique
- Briques de lait et de jus
- de fruits
- Barquettes en aluminium
- Papiers et cartons propres
- Aérosols
- Boîtes de conserve et boîtes métalliques
- Magazines

Dans la poubelle verre :

- Bouteilles en verre
- Bocaux en verre

Ne se recycle pas :

- Barquettes, films et sacs en plastique
- Emballages de bonbons et barres céréalières
- Pots de yaourt
- Paquets de café
- Emballages et papiers gras (ex : emballage du sandwich rillettes) ou sales (ex : carton de pizza souillé)
- Sopalins, papiers WC, mouchoirs
- Barquettes en polystyrène

LE TRI ET LE RECYCLAGE DANS LES BUREAUX

Dans les bacs papiers :

- Papiers de toutes sortes, même froissés ou agrafés
- Enveloppes simples, kraft et fenêtre.

Dans un collecteur :

- Piles usagées

Dans un local stockage :

- Cartouches/tonners
- Déchets électriques et électroniques

Ne se recycle pas :

- Post-it et autres pense-bêtes de l'ordre du cm²
- Enveloppes renforcées à base de fibres
- Emballages en plastique de magazines
- Cordes en plastique fermant les cartons de ramettes
- Spirales et couvertures en plastique
- Mouchoirs en papier

Impressions :

- Ne pas imprimer de documents inutilement
- Imprimer en recto verso
- Pour les documents de travail, choix du mode 2 pages sur 1 feuille (dans imprimer/propriétés)
- Imprimer en noir et blanc lorsque la couleur n'est pas nécessaire

Veilles :

- Activer la veille automatique sur l'ordinateur (Clic droit sur le bureau/Propriétés/Ecran veille/Gestion de l'alimentation)
- Eteindre les veilles des appareils le soir (écrans d'ordinateurs, imprimantes, photocopieurs, cafetières...)

Transports doux :

- Venir en transports en communs (train, bus) : 50% de l'abonnement aux transports en communs est remboursé par l'employeur (décret du 30/12/2008)
- Venir en vélo (un parking deux roues est prévu à cet effet)
- Favoriser le covoiturage